

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES
RÈGLEMENTS
NOS LAS-0116 ET LAS-0118**

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté les règlements suivants :

LAS-0116 Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments de l'arrondissement de LaSalle.

LAS-0118 Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments de l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement no LAS 0114.

Ces règlements ont été approuvés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 16 mai 2018.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 24 mai 2018.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO FORCE OF
BY-LAWS
NOS. LAS-0116 AND LAS-0118**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted the following by-laws:

LAS-0116 By-law authorizing a loan of \$2,000,000 for work related to borough buildings.

LAS-0118 By-law authorizing a loan of \$970 000 for work related to borough buildings and cancelling by-law No. LAS-0114.

These by-laws have been approved by the Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire on May 16, 2018.

These by-laws may be obtained at the office of the Secretary of the Borough, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

These by-laws take effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on May 24, 2018.

Nathalie Hadida
Borough Secretary